

Le 3 mai 2010

Le TEC crée plus de 100.000 nouveaux arrêts, une première mondiale.

Ce lundi 3 mai, le Groupe TEC a lancé son nouvel abonnement annuel CycloTEC destiné à tous les utilisateurs des bus et trams âgés de plus de 16 ans. Cet abonnement permet la location d'un vélo pliable spécialement étudié pour le transport en commun pour 180 euros par an, en ce comprises la maintenance et l'assurance. CycloTEC, c'est la liberté avant et après le bus. Le client (ré)invente sa mobilité et crée par dizaines ses propres arrêts.

CycloTEC, le nouvel abonnement proposé par le TEC, combine un abonnement de bus annuel avec la mise à disposition d'un vélo pliable durant un an. Grâce au vélo pliable, les abonnés peuvent rejoindre plus facilement leur arrêt de bus, leur domicile, leur lieu de travail ou effectuer de courts déplacements en ville (jusqu'à 3 km).

Pratiquement, de quoi s'agit-il ?

L'abonnement CycloTEC est accessible aux personnes de plus de 16 ans pour un prix forfaitaire de 180 € ou 200 € selon la catégorie d'usagers. Le montant de 180 € est à ajouter au montant de l'abonnement de bus classique (LYNX, OPEN ou ALTO suivant l'âge). Celui de 200 € est d'application pour ceux qui voyagent gratuitement ou avec une réduction importante (voir ci-dessous).

Ce prix comprend la location du vélo pliable, sa maintenance annuelle ainsi qu'une assurance contre le vol et les dommages accidentels (avec franchise de 30 €).

Le vélo choisi par le Groupe TEC est un vélo au rayon d'action optimal de 3 km maximum qui complète une utilisation bus-tram-métro-train traditionnelle grâce à ses caractéristiques spécifiques (légèreté, rapidité et facilité du



pliage/ dépliage, courroie à la place de la chaîne, prix, invention de sa propre mobilité).

Pour obtenir l'abonnement CycloTEC, les personnes intéressées doivent se rendre dans une Maison de la Mobilité ou passer directement par C-TEC, filiale du Groupe TEC chargée de la distribution des vélos, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

2 cas de figure :

Procédure A

L'abonné actuel intéressé (qui n'appartient pas aux catégories définies au point B) se présente dans un point de vente TEC pour acheter son abonnement annuel CycloTEC (180 € + le coût de l'abonnement LYNX, OPEN ou ALTO) ou échanger son abonnement actuel contre un abonnement CycloTEC. Il reçoit au guichet un bon de retrait lui permettant de retirer son vélo pliable dans le point relais agréé CycloTEC de son choix.

Après avoir versé une caution de 50 €, l'utilisateur se rend dans un des 21 points relais CycloTEC afin d'obtenir son vélo à partir de la date précisée sur son bon de retrait.

Procédure B

Si la personne appartient aux catégories d'utilisateurs suivantes :

- Abonnés entre 16 et 24 ans qui bénéficient de la réduction de 50% accordée par la Communauté française ou germanophone ;
- Tiers-payant (prise en charge par l'employeur de la partie bus uniquement) ;
- Échange plaque d'immatriculation ;
- Journalistes, usagers disposant d'une carte blanche;
- Membres du personnel qui disposent d'un libre-parcours (valable également pour les membres de la famille) ;
- Abonnements combinés TEC-SNCB ;
- Détenteurs d'une carte 65+,

elle doit se rendre directement dans un des 21 points relais agréé CycloTEC de son choix (*liste accessible via le site infotec.be*) en ayant préalablement envoyé le formulaire en ligne sur infotec.be et versé la somme de 200 € ainsi qu'une caution de 50 €.

Elle se présente ensuite au point relais choisi, au plus tôt 7 jours après avoir envoyé le formulaire et avoir effectué les versements.

Entretien annuel ou ponctuel du vélo

Chaque année, à la date anniversaire de l'abonnement, une « remise à neuf » du vélo est effectuée au point-relais CycloTEC du choix de l'abonné : les pièces présentant un signe d'usure sont remplacées.

A tout moment, l'utilisateur peut se rendre auprès d'un point relais pour y effectuer une maintenance, à sa charge, sauf :

- en cas de défaut de pièce (prise en charge par la garantie pièces).
- en cas d'accident ou vol couvert par l'assurance (seule la franchise de 30€ reste à la charge de l'abonné).

Comment s'informer ?

Une vidéo de présentation, expliquant et illustrant tous les détails du processus, est disponible sur www.infotec.be, accès dès la page d'accueil et sur le site www.terrencommun.be, le site développement durable du Groupe TEC.

Points relais

Outre les Maisons des Cyclistes, 12 des 21 points relais retenus pour la gestion des vélos sont des Centres ADEPS, dans le cadre d'un partenariat signé entre le Groupe TEC et l'ADEPS.

Pour plus d'informations à la presse

Stéphane THIERY
Directeur de la Communication
Société Régionale Wallonne du Transport
Avenue Gouverneur Bovesse 96
5100 JAMBES
Tél. : 081/32.27.11
GSM : 0495/50.28.57
e-mail : stephane.thiery@tec-wl.be
Consultez le site www.infotec.be

Pour rappel, le Groupe TEC, c'est :

- **255 millions de voyageurs transportés** en 2009 (estimation)
- **Un jeune sur 7 de moins de 25 ans possède un abonnement TEC.**
- **4.861 membres du personnel**
- **2.237 bus et trams** mis en exploitation tous les jours
- **684 lignes et 38.238 arrêts**

LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE



SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT